

Lors de l'approbation d'une modification au Plan officiel ou d'un changement de zonage, l'autorité approbatrice doit s'assurer que les procédures et les exigences de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées en plus d'assurer que la modification proposée fasse l'objet d'une bonne planification et qu'elle s'avère conforme à la Déclaration de principes provinciale.

Nous confirmons que les procédures et les exigences ont été respectées.

Il est mon opinion professionnelle que la MPO n° 30 au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell représente de la bonne planification et est conforme à la Déclaration de principes provinciale 2014.

Il est mon opinion professionnelle que la modification au Règlement de zonage n° 2000-75 du canton de Champlain représente de la bonne planification et est conforme à la Déclaration de principes provinciale 2014 et en conformité avec le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

DOCUMENTS DE SOUTIEN

Annexe 1 - Modification numéro 30 au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell;

Annexe 2 - Modification 2017-05 au Règlement de zonage n° 2000-75 du canton de Champlain;

Annexe 3 – Carte démontrant un plan du site avec les deux zones d'exceptions proposées.

When approving an OPA or a zoning amendment, the approval authority must ensure that all procedures and requirements of the *Planning Act* have been met, as well as ensuring that the proposed amendment constitutes good planning and is consistent with the Provincial Policy Statement.

We confirm that the procedures and the requirements have been followed.

It is my professional planning opinion that OPA 30 to the County Official Plan represents good planning and that it conforms with the Provincial Policy Statement 2014.

It is my professional planning opinion that the Amendment to the Township of Champlain Comprehensive Zoning By-law No. 2000-75 represents good planning and that it conforms with the Provincial Policy Statement 2014 and is in conformity with the United Counties Official Plan.

SUPPORTING DOCUMENTATION

Appendix 1: Amendment No. 30 of the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell;

Appendix 2: Zoning Amendment 2017-05 to Comprehensive Zoning By-law No. 2000-75 of the Township of Champlain;

Appendix 3: Map showing the proposed two exception zones.

